

REFERENTIEL D'EMPLOI AVS

(mis à jour le 10/10/06)

<u>MISSION</u>	<p>Effectue la prestation pour laquelle l'employeur a été saisi par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, pour un ou plusieurs élèves afin d'atteindre les objectifs définis lors de l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation.</p> <p>Plus particulièrement l'auxiliaire de vie scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">-Veille et agit dans tous les cas pour que l'élève soit installé dans les conditions optimales de sécurité et de confort.-Favorise la socialisation de l'enfant, notamment sa participation aux activités collectives et ses relations inter individuelles.-Relaie, selon les besoins, les consignes et actions de l'enseignant.-Veille à ne pas faire écran entre l'élève et son environnement , à ne pas créer une relation exclusive entre l'élève et son environnement, à ne pas créer une relation exclusive entre l'élève et lui.
<u>ACTIVITES</u>	<p><u>1).Fonctions dans le champ de l'aide humaine</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Participe sous la responsabilité des professionnels compétents, à la mise en œuvre de l'adaptation de l'environnement matériel et physique de l'élève.-Apporte une aide compensatrice selon les besoins identifiés (hygiène, confort, déplacement, communication, sécurité...)-Contribue à la sécurité de l'élève et intervient en cas de nécessité en application des consignes de sécurité spécifiques du milieu considéré.-Aide l'élève, le cas échéant et sous contrôle, dans la manipulation d'outils pédagogiques ou d'aides techniques.-Observe et rend compte des éventuels décalages entre les besoins exprimés dans le projet et les réalités du quotidien.-Réagit de manière adaptée à des situations d'urgence ou de conflit. En avertit immédiatement les responsables concernés. <p><u>2) Fonctions dans le champ de socialisation</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Favorise la mise en confiance de l'enfant et de son environnement par une présence active et discrète et des comportements adaptés-Repère les situations qui sont susceptibles de créer des obstacles à une relation.-Incite l'enfant suivi à réaliser des activités avec d'autres enfants en proposant éventuellement des moyens adaptés.-Favorise les échanges directs, collectifs ou privilégiés entre l'élève et ses pairs, ainsi qu'avec les adultes. <p>(Favorise la prise d'expression et de parole de l'enfant.</p> <ul style="list-style-type: none">-Valorise les activités effectuées en autonomie ou en coopération avec d'autres élèves. <p><u>3) Fonctions dans le champ de l'éducatif</u></p> <ul style="list-style-type: none">-Participe à l'animation des activités conduites par l'enseignant.-Contribue au soutien de l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes du travail pédagogique, en utilisant les supports adaptés.-Encourage et sécurise l'élève dans le travail à mener.-Fait part à l'enseignant de ses observations relatives au travail de l'élève accompagné.. <p><u>4) Fonctions dans le champ relationnel</u></p> <ul style="list-style-type: none">-S'approprie les objectifs définis par le Projet Personnalisé de Scolarisation.-Participe, s'il y est invité, à toutes les réunions concernant l'élève.-Ses contacts avec les professionnels se font sous le contrôle des responsables des services concernés, en accord avec la famille.-Rend compte du travail effectué au responsable du service d'accompagnement à la vie scolaire, analyse en équipe ses expériences et ses difficultés.-Participe à l'information de la famille sur les points marquants de la vie quotidienne du jeune. Veille en même temps à préserver la relation de confiance établie avec lui.-Participe à l'évaluation et l'évolution des pratiques professionnelles des AVS-Est soumis au devoir de réserve dans l'exercice de ses fonctions.